

**Séance du 30 mars 2026**

**MEMBRES**

Afférents au conseil	Présents	Procurations
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

Date de la convocation :  
24/03/2026

Le trente et un mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Lionel CARRIERE, Maire.

**Présents :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC

**Procurations :** /

**Absents excusés :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Christophe CARMENTRAN

Ordre du jour :

- Approbation du PV de séance du 21 mars 2026
- Vote du CFU commune 2025
- Affectation du résultat budget principal
- Vote du CFU assainissement 2025
- Affectation du résultat budget assainissement
- Vote des taux des taxes directes locales
- Approbation Attribution de Compensation (AC) 2026
- Désignation des délégués au SIEDA
- Désignation des délégués au SMICA
- Désignation des délégués Aveyron Ingénierie
- Désignation du correspondant tempête
- Désignation du référent environnement
- Désignation des membres du RPC
- Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Lionel CARRIERE ouvre la séance.

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

**1- Approbation de la séance du 21 mars 2026 :**

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 a été approuvé. Il a été immédiatement procédé à la signature du registre.

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**2- Vote du CFU commune 2025 :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives ;

Vu le Compte Financier Unique présenté pour l'année 2025 ;

Considérant que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il présente les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 338 599,90	842 533,07	2 181 132,97
	Recettes réalisées	884 927,28	876 241,16	1 761 168,44
	Restes à réaliser	145 269,08	/	145 269,08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 726 092,70	842 533,07	2 568 625,77
	Dépenses réalisées	792 380,58	685 912,35	1 478 292,93
	Restes à réaliser	358 224,82	/	358 224,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	92 546,70	190 328,81	282 875,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	387 492,80	/	387 492,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	480 039,50	190 328,81	670 368,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-212 955,74	/	-212 955,74
Résultat reporté	Excédent / déficit	267 083,76	190 328,81	457 412,57

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Lionel CARRIERE, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Marine CANCE invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2025 du budget principal.

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (14 voix)

**3- Affectation du résultat budget principal :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'instruction budgétaire qui prévoit que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de : 190 328,81 €,

Considérant excédent d'investissement de l'exercice (N-1) qui s'élève à : 92 546,70 €

Considérant l'excédent d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à :

387 492,80 €

Considérant les restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à : 358 224,82 €

Considérant les restes à réaliser en recettes qui s'élèvent à : 145 269,08 €

Décide d'affecter au budget primitif 2026 le résultat de l'exercice (N-1) de la section de fonctionnement comme suit :

- 190 328,81 € au R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 0 € au R002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté »
- 

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIERE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**4- Vote du CFU assainissement :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le budget primitif 2025 ;

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

Vu le Compte Financier Unique présenté pour l'année 2025 ;  
Considérant que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il présente les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	19 217,45	19 710,32	38 927,77
	Recettes réalisées	14 529,17	20 464,21	34 993,38
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 715,74	25 879,55	40 595,29
	Dépenses réalisées	14 715,74	15 890,18	30 605,92
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-186,57	4 574,03	4 387,46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-4 501,71	6 169,23	1 667,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-4 688,28	10 743,26	6 054,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0	0	0
Résultat reporté	Excédent / déficit	-4 688,28	10 743,26	6 054,98

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Lionel CARRIERE, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Marine CANCE invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2025 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte financier Unique 2025 du budget assainissement
- Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOUU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

**5- Affectation du résultat budget assainissement :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu l'instruction budgétaire qui prévoit que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 4 574,03 €,

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice (N-1) qui s'élève à : 186,57 €

Considérant le déficit d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à 4 501,71 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 6 169,23€

Considérant le besoin net de la section d'investissement qui s'élève à 4 688,28 €

Décide, à « l'unanimité » et après en avoir délibéré, d'affecter au budget primitif 2026 le résultat de l'exercice (N-1) de la section de fonctionnement comme suit :

- 4 688,28 € au R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- 6 054,98 € au R002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté »
- 

Vote à main levée :

**Pour :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**6- Vote des taux des taxes directes locales :**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter le taux des taxes locales pour l'exercice 2026 Il indique que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à fiscalité propre est entré en vigueur.

A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

- Les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) des départements. L'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, figure sur l'état fiscal transmis par la direction départementale des finances publiques.

Le Conseil municipal

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

**Vu** le Code général des impôts et notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Vu** l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2026 communiqué par les services fiscaux,

**Considérant** les bases prévisionnelles pour 2026 aux montants suivants :

- Taxe Foncière Bâtie :.....912 200
- Taxe Foncière Non Bâtie :.....41 200
- Taxe d'Habitation :.....185 100

Compte tenu de ces informations, des taux communautaires et du projet de budget primitif 2026, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour 2026, tels que rappelés :

- Taxe Foncière bâtie : 36,92%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 79,04%
- Taxe Habitation (RS) : 9,13%

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**7- Approbation Attribution de Compensation (AC) 2026 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 établie par le Grand-Figeac. Ce montant a été défini en tenant compte de l'extinction de l'emprunt voirie communal et de la constitution progressive de l'emprunt voirie intercommunal.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac n°003/2026 en date du 17 février 2026 ;

Accepte le montant prévisionnel 2026 de l'Attribution de Compensation de commune de Causse-et-Diège pour un montant de 83 348 €

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

**8- Désignation des délégués au SIEDA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un délégué communal auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA). Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués.

Sont élus délégués communaux auprès du SIEDA :

Délégué titulaire :

Costes Francis

189 Route de la Rouquette, 12700 Causse-et-Diège

Né le 30/07/1962

francmaryse@yahoo.fr

Retraité

Délégué suppléant :

Carmentran Christophe

344 Route de Pellabiau, 12700 Causse-et-Diège

Né le 08/09/1978

chris.carmentran@gmail.com

Cadre dans l'aéronautique

Vote à main levée :

**Pour :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**9- Désignation des délégués au SMICA :**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ; les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant** le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ; que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération N°14-2012 ; qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ; qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

**Article 1 – Désignation du délégué**

Est désigné en qualité de délégué, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA :

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

Délégué titulaire : Monsieur Christophe CARMENTRAN

Délégué suppléant : Monsieur Victor GUINEHUT

**Article 2 – Mandat**

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

**Article 3 – Notification**

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**10-Désignation des délégués Aveyron Ingénierie :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

**Considérant** le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- De désigner pour représenter la commune, Victor Guinehut, délégué titulaire, lequel ici présent accepte les fonctions ; et Frédéric Nodet, délégué suppléant, lequel accepte également les fonctions
- D'autoriser Victor Guinehut à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Vote à main levée :

**Pour** : Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

**11-Désignation du correspondant tempête :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La continuité de la desserte en électricité est dépendante des évènements climatiques. En cas de panne généralisée, ENEDIS met tout en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais.

ENEDIS a créé, en 2009 et en accord avec l'Association des Maires de l'Aveyron, un dispositif de communication entre les mairies et la cellule de crise de l'entreprise. Celui-ci s'appuie sur la désignation d'un correspondant tempête au sein du Conseil municipal. L'objectif est de pouvoir informer dans les meilleurs délais, de la situation, des évolutions prévisibles et des dispositions mises en place. Ainsi, en cas d'évènement important, toute information utile est alors diffusée par « SMS » sur le numéro mobile fournis par le Maire.

Après appel à candidature :

- Mr Florian CHASSAING-TRAPY est désigné comme correspondant tempête pour la commune et dit accepter cette fonction.
- Mr Francis COSTES est désigné comme suppléant et dit accepter cette fonction.

Vote à main levée :

**Pour :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**12-Désignation du référent environnement :**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte : « Déchets », « Bois-énergie », « Eau potable », « Assainissement » et « Eaux naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme facteurs clés de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que c'est dans cet esprit que le Comité syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer, en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif, de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent aujourd'hui être désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux, etc.) ;
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri ;
- Mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil municipal sensible à ces aspects.

Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du Conseil municipal auprès des citoyens, des associations et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent fassent acte de candidature.

Carole Roques se porte candidate comme référent titulaire

Frédéric Nodet se porte candidat comme référent suppléant

Vote à main levée :

**Pour :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**13-Désignation des membres du RPC :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, il convient de voter les membres du Conseil municipal devant siéger à la commission du RPC (Regroupement Pédagogique Concentré).

Cette commission composée du Maire, de l'adjoint en charge des affaires scolaires, deux membres titulaires élus et un suppléant pour la commune de Causse et Diège en vertu de la convention de partenariat entre la commune de Naussac et celle de Causse et Diège en date du 1<sup>er</sup> février 2017.

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 mars 2026**

Le Conseil Municipal :

Vu la délibération n°60 en date du 13 décembre 2016 approuvant le RPC

Vu la convention susvisée entre les communes de Naussac et Causse et Diège instituant une commission scolaire et périscolaire sous l'autorité des Maires

Ont été élus à l'unanimité membres titulaires de la commission du RPC :

- Myriam Mayeux
- Marine Cance

A été élu membre suppléant :

- Carine Terrier

Vote à main levée :

**Pour :** Pascal BERGON, Myriam DEDEWANOOU, Alice AÏDER, Marine CANCE, Christophe CARMENTRAN, Lionel CARRIÈRE, Florian CHASSAING-TRAPY, Francis COSTES, Victor GUINEHUT, Sébastien ISSALIS, Myriam MAYEUX, Frédéric NODET, Carole ROQUES, Carine TERRIER, Emma TRAVERSAC (15 voix)

**Questions diverses :**

- ▶ Présentation du tableau des commissions
- ▶ Gestion du CCAS : discussion à venir sur la pérennité de la structure
- ▶ Carine TERRIER a été désignée correspondante « incendie »
- ▶ Ilot Loupiac : discussion sur le montant des loyers à venir. Une réunion avec l'architecte est prévue jeudi 02 avril prochain
- ▶ Fête de la musique : à voir pour la date et l'organisation
- ▶ Journée portes-ouvertes de l'école : elle aura lieu samedi 11 avril
- ▶ Baptême républicain : la municipalité accepte de le célébrer
- ▶ Feux de circulation à Gelles : un dysfonctionnement a été constaté et réparé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22H40.